

## **Semaine mondiale de la protection sociale**

### **“Atteindre l’Objectif de Développement Durable (ODD 1.3) et la protection sociale universelle (USP2030) dans le contexte de l’avenir du travail”**

#### **Volet 6**

Rendre le droit à la protection sociale une réalité pour tous

#### **Session technique 6.3**

Action tripartite pour le développement de systèmes de protection sociale durables et socialement réactifs

**Jeudi, 28 novembre 2019**

**14h00 - 15h15**

#### **INTRODUCTION**

La mise en place de systèmes de protection sociale est la responsabilité première de l’État, mais toutes les parties prenantes devront contribuer à la réalisation de l’objectif de protection sociale universelle et durable et de l’ODD 1.3 d’ici 2030. La formulation, la mise en œuvre et le suivi des systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale devrait reposer sur des consultations nationales ayant comme base un dialogue social effectif et la participation des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Un dialogue national plus large, qui comprend la consultation avec d’autres organisations importantes et représentatives des personnes concernées, peut également contribuer à faire en sorte que les systèmes soient économiquement durables et socialement responsables pour tous.

S’il incombe, en fin de compte, aux États de garantir l’existence d’une protection sociale adéquate à la société et de planifier, organiser et, dans certains cas, financer la protection nécessaire, les entreprises peuvent jouer un rôle important dans la promotion et la réalisation de la sécurité sociale et des socles de protection sociale adaptés à chaque pays.

On discute souvent des coûts de la main-d’œuvre. Cependant, on oublie parfois dans quelle mesure les entreprises bénéficient de la sécurité sociale et, finalement, d’une main-d’œuvre qualifiée et en bonne santé. Ils jouent un rôle clé en veillant à ce que leur main-d’œuvre ait accès aux soins de santé, que les prestations d’invalidité facilitent la réadaptation et le retour au travail, que les prestations de chômage aident à la réintégration des travailleurs dans des emplois qualifiés ou que les prestations de maternité soient versées par l’assurance sociale ou par le budget du gouvernement au lieu des employeurs individuels. Ceci est particulièrement important pour les petites entreprises. C’est pourquoi le secteur privé est et devrait être étroitement impliqué dans la conception des politiques et au financement de la protection sociale par le biais de mécanismes tenant compte de la justice sociale et de

l'équité. L'absence de protection sociale est non seulement inacceptable du point de vue des droits de l'homme, mais c'est aussi une occasion manquée du point de vue du développement économique et social. Les entreprises peuvent aider à transmettre ce message à l'ensemble du monde des affaires et au-delà, en participant à des organisations nationales d'employeurs et en collaborant avec l'OIT.

L'inclusion des organisations de travailleurs est essentielle pour des systèmes inclusifs et socialement réactifs. En tant que principal contributeur et bénéficiaire, les travailleurs préconisent depuis longtemps l'extension et l'application de la protection sociale, ainsi que la protection des droits sociaux. Les organisations de travailleurs sont bien placées pour participer à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale, afin de tenir leurs gouvernements responsables et de veiller à ce que leurs prestations soient durables et adéquates, en particulier face à l'austérité et aux réformes de la sécurité sociale.

Le développement de systèmes de protection sociale nécessite des contributions des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. Les gouvernements sont principalement responsables de la conception et de la mise en œuvre des politiques et, dans le cas de l'assistance sociale basée sur les impôts, pour le financement; les travailleurs et les employeurs contribuent à la conception des régimes, par le biais de dialogues nationaux, dans le financement au moyen de paiement de cotisations sociales et par leur participation à la gouvernance des régimes et des programmes de protection sociale. Ces responsabilités communes sont à la base de la conception et de la mise en œuvre tripartites de systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale.

Cette session vise à souligner l'importance du dialogue social pour la mise en place de systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale, économiquement durables et socialement responsables, et à identifier des exemples concrets pouvant être utiles dans divers contextes.

## OBJECTIFS

Cette session examinera comment les partenaires sociaux peuvent travailler au mieux avec les gouvernements pour le développement de systèmes nationaux de protection sociale, y compris les socles de protection sociale, ainsi que pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable relatifs à la protection sociale.

Cette session devrait permettre au public d'entendre des expériences concrètes avec des points de vue de différentes parties prenantes. Leurs témoignages peuvent servir de points de référence pour un engagement plus large de tous les partenaires sociaux.

## MODÉRATEUR ET MEMBRES DU PANEL:

Modérateur: **Vera Paquete-Perdigao**, Directeur, Département de la gouvernance et du tripartisme, OIT

- **Eduardo Méndez**, Directeur, Centro de Estudios en Seguridad Social, Salud y Administración del Banco de Previsión Social, Uruguay

- **Elise Debiès**, Directrice de l'IHEPS et des relations internationales de l'EN3S, France
- **Représentant de travailleurs**
- **Ghislaine Saizonou**, Gender and Social protection Coordinator, ITUC Africa
- **Worker representative** (à confirmer)
- **Paul Mackay**, Responsable des relations de travail, BusinessNZ, Nouvelle-Zélande
- **Veronique Rochet**, Directeur, Durabilité de la chaîne logistique mondiale, Fast Retailing Co. Ltd, Japon (à confirmer)
- **Carole Hommey**, Coordinatrice Initiative pour la conformité et la durabilité, France
- **Valérie Schmitt** Directeur par intérim du Département de la protection sociale du OIT